

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 24 décembre 2009 portant création des corps des agents techniques et des agents administratifs des administrations de l'Etat à Mayotte relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : DEVK1001333A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 2005-138 du 17 février 2005 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents techniques des administrations de l'Etat à Mayotte, modifié par le décret n° 2009-1363 du 5 novembre 2009, et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-139 du 17 février 2005 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents administratifs des administrations de l'Etat à Mayotte, modifié par le décret n° 2009-1363 du 5 novembre 2009, et notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 1^{er} du décret n° 2005-138 du 17 février 2005 susvisé, il est créé un corps des agents techniques des administrations de l'Etat à Mayotte relevant du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Article 2

En application de l'article 1^{er} du décret n° 2005-139 du 17 février 2005 susvisé, il est créé un corps des agents administratifs des administrations de l'Etat à Mayotte relevant du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Article 4

La directrice des ressources humaines au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 24 décembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER